Arrêté n° 789 PR du 26 octobre 2017 portant commissionnement d'un agent du service de l'instruction de l'Autorité polynésienne de la concurrence pour participer aux investigations et pour constater les infractions prévues par le code de la concurrence de Polynésie française

Paru in extenso au journal officiel n°88 N du 03/11/2017 à la page 16033 dans la partie Présidence

Version en vigueur au 03/11/2017

Le Président de la Polynésie française,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 35-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu le code de la concurrence ;
Vu l'arrêté n° 913 CM du 9 juillet 2015 portant nomination de M. Jacques Merot en qualité de président de l'Autorité polynésienne de la concurrence ;
Vu l'arrêté n° 2110 CM du 23 décembre 2015 portant nomination de Mme Gwenaëlle Nouet en qualité de rapporteur général de l'Autorité polynésienne de la concurrence ;
Vu l'article 809-II du code de procédure pénale ;
Vu le courrier n° 50 MC 17 en date du 4 octobre 2017 du procureur de la République près du tribunal de première instance de Papeete ;
Sur proposition du président de l'Autorité polynésienne de la concurrence,

Arrête :

Article 1er

L'agent du service de l'instruction de l'Autorité polynésienne de la concurrence dont le nom suit :

- M. Manoarii Legrand, rapporteur,

est commissionné pour participer aux investigations et pour constater les infractions prévues par le code de la concurrence de Polynésie française.

Art. 2

A cet effet, l'intéressé prêtera le serment prescrit par la loi.

Art. 3

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 octobre 2017.
Edouard FRITCH.